

# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 04 NOVEMBRE 2014

Etaient présents :

Mme WOLLJUNG, Directrice

Mmes CLESCA, DEVILLIERS, FONTENAY, GARCIN, GUILLEMEAU, MADE, ROMERO RUIZ enseignantes, Mme BESSON, enseignante spécialisée membre du RASED

Mmes DUBOIS, GAINY, DOS REIS CARDOSO, LEGARD, GUITTARD, AMRICHAT, VALENTINI, M CROUZIER, représentants UNAAPE-AAPEH, FCPE et PEEP

Mme JOSSE, responsable affaires scolaires et périscolaires

M SAUDEMONT, élu

Absents excusés : Mme PEAN-POUGHON, Inspectrice de l'Education Nationale, Mme RAOULT, Enseignante, Mme BERTAUTS, Enseignante mi-temps, M MAGOIS, Délégué Départemental de l'Education Nationale

Absents :

Secrétaire de séance : Mme CLESCA

## 1) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ECOLE

- RAPPEL DU ROLE DU CONSEIL D'ECOLE :

- Présentation du rôle du conseil d'école:

Sa constitution :

Composé des parents élus, des maîtres de l'école, d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, d'un représentant de la municipalité et du Délégué départemental de l'Education Nationale, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, étant membre de droit.

Son rôle :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Etablit le projet d'organisation du temps scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du Projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.
- L'utilisation des moyens alloués à l'école. COOP/Subvention de la mairie.
- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.
- Les activités périscolaires.
- La restauration scolaire.
- L'hygiène scolaire.
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives et culturelles.
- Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'ouverture de l'école.

Une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- Le principe de choix de matériels pédagogiques divers.
- L'organisation des aides spécialisées.
- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves.

Le conseil d'école établit ses modalités de fonctionnement et notamment les modalités de délibération. Précision sur les modalités de délibération au sein du conseil : les décisions du conseil d'école peuvent donner lieu à un vote qui se fera à mains levées.

Le règlement et les modalités de fonctionnement sont transmis à l'IEN, et à l'IA.

A l'issue de chaque séance un procès-verbal est dressé par le président, signé par lui, contresigné et conservé dans un registre, il est affiché dans l'école.

- *PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE ET DES ATSEM :*

L'équipe enseignante souhaite rappeler que les enseignantes ont choisi ce métier par vocation, qu'elles ont préparé et passé un concours leur ouvrant droit à suivre une formation à la fois théorique et sous forme de stages, validée par des examens et entretiens professionnels. Leur rôle pédagogique est clair et elles veillent également à la sécurité de tous les élèves de leur classe et de l'école. Il existe dans cette école une vraie culture du travail en équipe, avec de très nombreuses concertations en dehors des temps de réunions institutionnelles et obligatoires. Au cours de ces concertations, les enseignantes échangent sur des méthodes de travail, des réflexions sur l'ensemble de la classe, un groupe ou un élève en particulier, afin de permettre à chacun de nos élèves de profiter au mieux des apprentissages de l'école maternelle tels qu'ils sont définis dans les programmes nationaux. Je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe qui fait preuve de beaucoup de professionnalisme, ainsi chaque année des collègues de l'école changent de classe, acceptant de prendre des doubles niveaux avec parfois des niveaux avec lesquels elles n'ont pas l'habitude de travailler. Cela permet de mettre en place tous les ans des répartitions qui ont du sens en terme de pédagogie.

Un tour de table est effectué, et les enseignantes se présentent. Deux nouvelles enseignantes ont été accueillies à la rentrée de septembre : Madame MADE en remplacement de Madame VINET qui remplaçait Mme TARDIEU, et Madame GARCIN qui complète le mi-temps de Mme BERTAUTS en PS MS les lundis, mardis et un mercredi sur deux.

Les ATSEM de l'école sont au nombre de 7 plus une, une pour chaque classe à l'exception de deux classes (CL 7 et 8) qui se partagent une ATSEM mais bénéficient au quotidien de l'aide de l'ATSEM supplémentaire.

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) comprend notamment les postes suivants :

- Le psychologue scolaire
- Le maître G qui a reçu une formation particulière pour aider les enfants ayant besoin d'une aide comportementale
- Le maître E qui apporte aux élèves une aide pédagogique

Cette année sur le réseau Réveil Matin dont dépend notre école sont présents :

- la psychologue scolaire,
- des enseignants spécialisés

Mme BESSON explique qu'il y a eu des concertations entre les membres du RASED et les enseignantes de l'école, comme dans les autres écoles de la ville et que le RASED étudie les besoins pour déterminer quelles interventions mettre en place, auprès de quelles écoles et quels élèves.

- ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Rappel BO du 29-07-2006 : « Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants de parents d'élèves sont tenus à une confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance. »

BILAN DU SCRUTIN du 10 octobre 2014 : 48.75% (c. 38.36%) de participation avec une forte proportion de votes par correspondance.

PARENTS ELUS TITULAIRES: Mesdames Dubois, Ganey, Dos Reis Cardoso, Legard, Gloux, pour l'UNAAPE-AAPEH, Mme Amrichat et M Letifi pour la FCPE, Mme Valentini pour la PEEP.

- VOTE DU REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

L'école est avant tout le lieu de vie et de travail des élèves.

Les réunions du Conseil d'Ecole sont un moment d'information réciproque, d'échange et de proposition entre ses membres dans le respect des textes officiels.

Invitations : Le président (= le directeur) peut inviter, après avis du conseil d'école, une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Temps de parole : Les membres doivent respecter un temps de parole compatible avec l'avancée des débats.

Pour faciliter les discussions, le Conseil peut créer des commissions chargées de préparer les prises de décision.

Contenu des interventions : Le directeur, chargé de la conduite des débats, est seul habilité à inscrire ou non un point particulier à l'ordre du jour. En cas de contestation, le Conseil des Maîtres peut émettre un avis.

Nature des interventions : Il convient que chacun respecte tous les membres de la communauté éducative. Les interventions ne sauraient donc servir à émettre de jugement et doivent se borner à relater des faits et à trouver des solutions dans le respect de tous les partenaires de la communauté éducative.

Modalités de délibération : Les décisions du conseil d'école peuvent donner lieu à un vote qui se fera à mains levées.

- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE :

Le règlement intérieur doit être modifié pour prendre en compte la réforme des rythmes scolaires.

Le paragraphe suivant doit être modifié :

Organisation du temps scolaire : La durée hebdomadaire de la scolarité des élèves est de 24 heures, réparties en 8 demi-journées selon les horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/11h30 et 13h30/16h30

Les portes sont ouvertes :

- 10 minutes avant les heures d'entrée, soit de 8h20 à 8h40 le matin, et de 13h20 à 13h30 l'après-midi.
- à l'heure juste aux heures de sortie soit à 11h30 et 16h30.

La modification proposée est la suivante :

Organisation du temps scolaire : La durée hebdomadaire de la scolarité des élèves est de 24 heures, réparties en 9 demi-journées selon les horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/11h30 et 13h30/15h45
- mercredi : 8h30/11h30

Les portes sont ouvertes :

- 10 minutes avant les heures d'entrée, soit de 8h20 à 8h40 le matin, et de 13h20 à 13h30 l'après-midi.
- à l'heure juste aux heures de sortie soit à 11h30 et 15h45.

Le nouveau règlement intérieur est voté à l'unanimité.

## 2) ORGANISATION DE LA SCOLARITE ET VIE DE L'ECOLE

- EFFECTIFS ET ORGANISATION DES CLASSES

L'école compte 242 élèves, répartis comme suit :

- 78 petits dans 4 classes, 2 classes de 30 et 9 PS dans chacune des 2 classes de PS-MS
- 86 moyens : 1 classe de 30 élèves, 22 MS dans l'une des 2 classes de PS-MS, 21 dans l'autre et 12 dans une classe de MS-GS
- 83 grands : 18 GS dans la classe de MS-GS, une classe de 30 et une classe de 31 élèves.

J'en profite pour saluer le professionnalisme des enseignantes de l'école qui n'hésitent pas chaque année à changer de niveau, à prendre une classe à double niveau afin d'offrir à vos enfants les meilleures conditions d'apprentissage possible.

- Calendrier scolaire

Pas d'informations pour le moment concernant l'Ascension.

- PROJET D'ECOLE

Le projet d'école, conduit pour trois ans (2011-2014) et rallongé cette année entre dans sa quatrième année.

Notre projet s'articule autour d'un **axe prioritaire** : Améliorer le langage en réception et en production en élaborant et utilisant des outils communs à toute l'école, adaptés à chaque cycle et chaque année, afin de faciliter la continuité des apprentissages.

Cet axe prioritaire est décliné en **trois objectifs principaux** :

1. Enrichir le vocabulaire de base afin que chaque élève en fin de cycle I dispose d'un capital de mots communs, ce qui permettra au cycle II, de développer la conscience phonologique.
2. Acquérir le vocabulaire spécifique au monde de l'école
3. Fabriquer et utiliser des outils communs pour l'équipe pédagogique et pour les élèves

Pour atteindre ces objectifs, des **actions** sont prévues cette année encore :

1. Poursuivre l'utilisation d'un panel de mots de référence en s'appuyant sur l'imagier HATIER, CATEGO (PS et MS) et PHONO (GS).
2. Améliorer, utiliser le dictionnaire des consignes (logos) commun et adapté à chaque niveau.
3. Utiliser un dictionnaire de graphismes.

Les enseignantes de CP, que l'équipe a rencontrées récemment, constatent que les élèves ont des acquis solides en phonologie.

Ateliers de manipulations individuels : Ces ateliers se sont ajoutés à notre projet d'école suite à une animation pédagogique suivie par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ces ateliers ont été mis en place dans les classes de PS et une classe de MS il y a deux ans, dans les autres classes de MS l'an dernier. Les étagères réclamées par les enseignantes ont été installées fin octobre et vont permettre la mise en place de ces ateliers dans les classes de GS.

- **BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE**

La bibliothèque de l'école a été transférée dans la salle de musique, l'équipe enseignante ayant choisi de libérer de l'espace pour les activités périscolaires gérées par la municipalité. Un travail de rangement, de tri est actuellement en cours afin de ne retenir que les livres en bon état. Pour le moment l'espace n'est pas aménagé dans cette salle pour permettre le prêt de livres dans des conditions optimales.

- **ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

**SORTIES :**

- Des sorties sont prévues à la nouvelle médiathèque pour toutes les classes, y compris les PS, la classe de Mme Madé sera la première à s'y rendre jeudi prochain.

Des sorties sont déjà programmées à la Graineterie, elles concerteront les élèves de MS et GS : Jardin d'hiver (en février), puis Maxime Thoreau (en avril) et enfin Expo d'été (en juin), des spectacles à la Graineterie (3 euros par élève) : Cabane pour toutes les classes, et Le petit monde de Léo Lionni pour les PS (en mars).

L'équipe enseignante rappelle que l'encadrement de ces sorties est strictement réglementé, et que sans la participation de parents accompagnateurs, elles ne peuvent pas avoir lieu.

- L'activité piscine sera proposée à nouveau en fin d'année aux élèves de GS.

**FETE DE NOEL :** Une fête de Noël sera organisée pour les élèves dans l'école le mercredi 17 décembre au matin, des cadeaux seront offerts aux classes.

**CARNAVAL :** la date a été fixée au jeudi 16 avril 2015.

**KERMESSE :** Si des parents d'élèves souhaitent organiser une kermesse, il leur est demandé de former un comité de kermesse qui prendra contact avec la directrice. La date de la kermesse serait alors fixée au vendredi 19 juin 2015.

- ANIMATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

SPECTACLES : 2 spectacles ont déjà été réservés :

le 10 décembre 2014 : « Les mains dans la rosée » : conte poétique, musical et gourmand sur le thème des fruits et des légumes. (1320€)

le 19 juin 2015 : « Kdanse Minimômes » : bal pour enfants. (750€)

Pour le dernier spectacle, une participation des familles pour partie sera peut-être demandée.

- PROJET RUGBY

Un projet d'initiation au rugby a été présenté aux enseignantes de GS ou de MS/GS intéressées. Les trois enseignantes concernées de l'école s'y sont rendues. L'initiation au rugby serait encadrée par deux animateurs pour chaque classe et pourrait se faire sur la pelouse devant l'école. Ce projet initié à Nanterre a été très porteur pour les élèves concernés.

Les écoles ovilloises attendent désormais une réponse de la mairie quant à la prise en charge financière de ce projet (deux animateurs par classes pour dix séances de 45 minutes chacune).

- Aide aux élèves en difficulté et APC

#### ORGANISATION DES APC

Elles peuvent prendre 3 formes différentes :

Dispositif 1 : Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, comme l'aide personnalisée des années précédentes.

Dispositif 2 : Aide au travail personnel.

Dispositif 3 : la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Dans notre école, les dispositifs retenus pour le début d'année sont le 1 et le 3.

Les séances APC ont lieu les lundis et jeudis, de 11h35 à 12h05.

Les enseignantes de GS et MS ont choisi plutôt le dispositif 3 pour ce premier trimestre. Elles prennent de petits groupes d'élèves afin de favoriser par exemple la prise de parole, de mettre en place des règles de vie, de travailler sur l'imagier HATIER avec CATEGO. L'enseignante de PS apporte son soutien aux autres enseignantes.

RASED : Une concertation entre l'équipe pédagogique et les membres du RASED a eu lieu avant les vacances, nous attendons leur retour pour la prise en charge éventuelle d'élèves.

- Médecin scolaire, infirmière, orthoptiste

Cette année, comme les années précédentes :

Une orthoptiste va peut-être procéder à des visites afin de tester la vue des élèves de PS.

L'infirmière scolaire viendra à l'école probablement au cours du troisième trimestre afin de procéder à une visite médicale individuelle auprès des élèves de GS.

Par ailleurs, une visite médicale des élèves de MS organisée par le Conseil général par le biais de la PMI permettra d'établir un bilan des enfants de 4 ans.

Les visites médicales des élèves de MS ou GS permettent d'établir un bilan dans plusieurs domaines : acuité visuelle, audition, développement psychomoteur, difficulté de prononciation.

Les parents seront informés individuellement de ces visites et auront un retour de la part des infirmières. Elles se dérouleront pendant le temps scolaire dans l'enceinte de l'école. La présence des parents au cours de ces visites n'est pas obligatoire.

- Communication avec les parents d'élèves

Cette année l'équipe pédagogique a souhaité tester un nouveau dispositif afin de rencontrer les familles au quotidien, ce qui avait été rendu plus difficile avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ainsi les familles qui le souhaitent ont la possibilité d'accompagner leur enfant jusqu'à sa classe le lundi matin. La gestion des flux de personnes se passe plutôt bien, mais le temps d'accueil est tout de même allongé, la séparation est ou a été plus difficile pour les PS, la mise au travail des élèves est un peu décalée, c'est pourquoi l'équipe pédagogique ne souhaite pas étendre ce dispositif aux autres jours de la semaine.

Les réunions d'informations ont eu lieu dans les classes le 19 septembre, à 18h00. Les enseignantes ont constaté une participation satisfaisante des parents.

Les enseignantes rappellent qu'elles sont bien évidemment disponibles sur rendez-vous pour des entretiens avec les parents de leurs élèves.

Deux autres dates de rencontres sont fixées avec les familles :

Une rencontre à mi année, le vendredi 6 février et la journée portes-ouvertes le vendredi 19 juin.

- Réforme des rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est donc effective depuis la rentrée.

L'équipe pédagogique souhaite connaître le sentiment des familles à ce sujet

Les parents constatent que les enfants sont très fatigués, énervés. Les enfants ont beaucoup de mal à différencier le temps scolaire de celui du périscolaire : TAP/cantine/garderie. Les familles s'interrogent également sur ce que font les enfants pendant le temps périscolaire et regrettent un manque de communication.

Mme Josse informe les familles de la mise en place de réunions qui regrouperont plusieurs écoles de quartier pour parler du périscolaire.

L'avis de l'équipe pédagogique : les élèves ont montré des signes de fatigue en première période en fin de semaine et les enseignantes ont revu leurs emplois du temps ou leur manière de travailler : par exemple, une enseignante de PS propose un petit temps calme le vendredi à 10h30 car les élèves sont fatigués, par conséquent plus énervés et ne sont plus dans une situation d'apprentissage à ce moment. Ce temps calme est nécessaire avant de débuter la séance de travail de la fin de matinée.

Sorties des classes à 11h30 et 15h45 : l'équipe pédagogique a testé différents dispositifs afin trouver une solution qui garantisse la sécurité et le bien-être des enfants. La solution actuellement retenue est la suivante : les ATSEM, qui ont besoin de l'aide d'animateurs étant donné le nombre d'élèves qui déjeunent à la cantine, viennent chercher les élèves vers 11h25 dans les classes. Les élèves qui rentrent déjeuner à la maison sont accompagnés par l'enseignante jusqu'à l'entrée de l'école. A 15h40, les ATSEM viennent chercher les élèves qui restent à l'école. Ceux qui vont aux TAP sont confiés aux animateurs chargés des TAP (qui doivent donc être présents et opérationnels dès 15h35), les autres sont confiés aux

animateurs chargés de l'accueil. Les élèves qui rentrent à la maison sont accompagnés par l'enseignante jusqu'à l'entrée de l'école.

Au déjeuner, autour de 190 élèves sur 242 restent à l'école (près de 80%), 30 à 54 aux TAP et 80 à 104 à l'accueil du soir (soit environ 130 élèves au total, c'est-à-dire 55%)

#### Articulation scolaire/périscolaire :

Les enseignantes ont relevé des problèmes de distribution des cahiers ou des mots à destination des familles par le périscolaire, particulièrement le mercredi. Des soucis également avec les sacs de prêt de la bibliothèque.

Partage des locaux entre personnel enseignant et personnel municipal : c'est un point délicat et celui qui pose le plus de problème à l'équipe pédagogique : l'équipe pédagogie retrouve le jeudi matin une école différente de celle laissée le mardi soir : des papiers, des dessins, des jeux traînent dans les salles de jeux, dans la cour, obligeant les enseignantes à ranger lorsqu'elles arrivent en salle de motricité avec leur classe. De même, les livres triés dans la bibliothèque sont déplacés, des instruments de musique parfois abimés. Le projecteur dans la salle de cinéma nécessite des réglages presque chaque jeudi...Les ballons de l'école avaient tous soit disparus, soit été très endommagés cet été, nous attendons leur remplacement.

Restauration scolaire : Certains enfants se plaignent d'avoir faim. Mme Josse rappelle que des commissions menus se réunissent plusieurs fois par an pour établir les menus, qui sont équilibrés sur la semaine.

### 3) COOPERATIVE SCOLAIRE

Mme GUILLEMEAU est la nouvelle mandataire de la coopérative scolaire de l'école, encadrée par l'OCCE.

La coopérative scolaire est alimentée par plusieurs sources que nous remercions : une allocation de la mairie, la participation volontaire des familles, la recette de la kermesse organisée par les parents d'élèves. La vente des photos permet également d'alimenter la coopérative scolaire.

La coopérative nous permet d'améliorer la vie quotidienne à l'école et de financer certaines activités : élevages, jardinage, photos, achat de matériel de bricolage, de matériaux pour des projets spécifiques, d'albums pour les classes, ...

Le bilan des comptes 2013-2014 est présenté au Conseil d'Ecole.

### 4) BATIMENTS ET TRAVAUX

Mme Josse informe que le toit de l'école a été révisé, et demande à l'école de signaler les éventuelles fuites.

Demande de petit matériel : nos demandes d'appareils photographiques numériques, de lecteurs CD MP3 sont toujours sans réponse. Cette demande n'a pas été traitée par la mairie qui dénonce une surcharge de travail. Mme Josse informe le conseil d'école que la commande sera passée avant la fin de l'année 2014.

L'appareil de sonorisation de la salle de jeux : nous avons envoyé une demande à la mairie l'an dernier, avec des références pour changer les éléments à remplacer à des prix autour de 60 euros, cette demande est sans réponse. Mme Josse explique qu'elle a l'obligation de trouver trois fournisseurs pour passer la commande et qu'il lui est difficile de placer cet achat sur une ligne budgétaire.

Problème de lumière insuffisante dans la salle de motricité : les problèmes ont commencés en fin d'année dernière. Mme Josse informe le conseil d'école que le diagnostic a été fait, c'est un problème de gradateur, la pièce de remplacement est commandée.

Mme Josse annonce qu'il est prévu de remettre à jour l'ensemble de l'installation électrique de l'école.

Cour de récréation : le tour des pieds des arbres a été refait pendant les vacances de la Toussaint. Nous attendons toujours le marquage au sol. Mme Josse informe le conseil d'école que les techniciens ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de refaire ce marquage.

Toilettes de l'école : gros problèmes d'odeur. L'école demande en outre l'installation de dévidoirs de papiers supplémentaires. Mme Josse demande que l'école précise les points d'installation de ces dévidoirs.

Travaux dans les salles d'eau : rehausse des lavabos, installation d'une douche, .... Mme Josse informe le conseil d'école que ces demandes ne sont pas réalisables techniquement.

Installation d'une ligne téléphonique dédiée au périscolaire : pas possible dit la mairie. Le périscolaire a un portable maintenant.

Déplacement du téléphone rouge. Mme Josse répond qu'elle doit voir avec les pompiers si c'est possible ou pas.

Peintures qui s'écaillent dans les couloirs, dans certaines classes : il y aura juste un ponçage. Demande d'installation d'un récupérateur d'eau sur le toit de l'abri de jardin et/ou du préfabriqué. Mme Josse répond que l'école doit faire une demande par mail.

Les parents d'élèves demandent l'installation d'un râtelier à vélos devant l'école. Mme Josse répond que l'enceinte du campus est normalement zone piétonne. Donc il n'est pas possible d'installer un râtelier à vélos juste devant l'école. Il serait éventuellement possible d'en installer un près de la grille blanche. L'école va faire une demande par mail.

Mme Josse annonce que des travaux de rénovation sont envisagés pour l'école. Peut-être pour fin 2015/2016 voir 2017. Avec une réfection de l'extérieur de l'école : isolation des murs, du toit, remplacement des boiseries (à l'instar de l'école du réveil Matin). Dans un deuxième temps une réfection de l'intérieur des bâtiments : lumière, peintures, toilettes.

## 5) PPMS

Cette année, comme les années précédentes, nous aurons probablement un exercice à faire dans le cadre du PPMS, le plan particulier de mise en sûreté.

## 6) Vêtements perdus, oubliés

Des vêtements perdus, oubliés restent en quantités importantes dans le sas. Nous informerons les familles dans les prochains jours que les vêtements non récupérés fin novembre seront donnés à une association caritative.

Dates des prochains conseils d'école :

**Mardi 17 mars 2015 et mardi 12 mai 2015 de 17h30 à 19h30**